**ICCAT - SALIDA**
**Nº 6574/2019**
**18/09/2019**

Madrid, le 18 septembre 2019

Mme Vera Cristina Freitas Almeida Gominho
Directrice Générale des Ressources Marines
Ministério da Economia Marítima
Direçao Geral dos Recursos Marinhos - DGRM
Achada Santo António (A.S.A.)
Praia
**CABO VERDE**

**OBJET : LETTRE CONCERNANT DES PROBLÈMES D'APPLICATION**

Chère Mme Vera Cristina Freitas Almeida Gominho,

Au nom de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT), j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, lors de la 21e réunion extraordinaire de l'ICCAT (12-19 novembre 2018, Dubrovnik, Croatie), la Commission a noté quelques insuffisances liées à la déclaration et à la mise en œuvre des exigences de l'ICCAT par Cabo Verde, qui sont énumérées ci-dessous et dans le modèle de réponse ci-joint.

Plus particulièrement, sur la base de l'examen par le Comité d'application (COC) du rapport du Secrétariat sur la coordination de la recherche et des statistiques, le rapport du Secrétariat au Comité d'application de 2018 et d'autres informations disponibles, le Comité a constaté ce qui suit :

- Rec. 11-11 : La première partie du rapport annuel a été reçue tardivement.
- Capacité de la flottille soumise tardivement.
- Rec. 16-14 : Aucune donnée du programme national d'observateurs scientifiques (ST09) n'a été reçue.
- Rec. 16-01 : Rapports trimestriels de capture de thon obèse au titre de 2017 non soumis pour les trois derniers trimestres.
- Rec. 17-08 : Aucune réponse n'a été apportée à l'exigence de déclaration des données de capture du requin-taupe bleu du Nord.
- Rec. 16-15 : Les réponses aux exigences n'étaient pas claires et pourraient être insuffisantes.
- Rec. 12-07 : Les copies des rapports d'inspection au port n'ont pas été reçues, même si les ports désignés sont inscrits dans le registre de l'ICCAT.
- Recs 15-05 et 16-11 : la réponse n'est pas suffisante car la législation s'y rapportant est requise.
- Rec. 16-12 : réponse insuffisante Aucune des mesures requises n'a été prise.
- Rec. 10-09 : aucune mesure nationale n'a été adoptée pour assurer que les tortues sont remises à l'eau indemnes.
- Rec. 16-13 : aucune mesure nationale juridiquement contraignante concernant les requins n'a été adoptée.

L'absence de mise en œuvre intégrale des exigences de l'ICCAT peut entraver le travail de la Commission dans la réalisation des objectifs de la Convention. De plus, la déclaration tardive ou incomplète pose des difficultés au Secrétariat pour élaborer les documents pour la Commission et réduit l'efficience et l'efficacité du Comité d'application et des autres organes de l'ICCAT. La liste des exigences en matière de déclaration, les formulaires de déclaration (tels que le ST09 ou les directives pour remplir le rapport annuel), ainsi que les Recommandations et Résolutions de l'ICCAT, sont publiés chaque année sur la page web de l'ICCAT à : https ://www.iccat.int/fr/SubmitCOMP.html, https ://www.iccat.int/fr/submitSTAT.html et https ://www.iccat.int/fr/RecRes.asp.

La Commission souhaiterait vous rappeler que Cabo Verde peut solliciter une assistance en ce qui concerne la collecte et la déclaration des données auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), d'autres CPC de l'ICCAT et du Secrétariat de l'ICCAT, en présentant notamment une demande d'aide financière au Fonds pour les données établi par la *Résolution de l'ICCAT visant à améliorer la collecte des données et l'assurance de la qualité* [Rés. 03-21] et à d'autres fonds disponibles.

La Commission demande à Cabo Verde de répondre à la présente lettre au plus tard le **18 octobre 2019** et d'inclure le modèle ci-joint (de préférence soumis sous la forme d'un document MS Word) afin d'indiquer les mesures prises par l'Angola pour remédier aux lacunes constatées.

Si vous avez des questions quant aux points soulevés dans la présente lettre, ou si vous souhaitez obtenir une explication plus détaillée des questions traitées, n'hésitez pas à prendre contact avec moi personnellement et avec le Secrétariat (info@iccat.int).

Je voudrais également exprimer mon regret de ne pas avoir pu envoyer cette lettre plus tôt en raison de graves problèmes de santé. Cependant, ma récupération se passe bien et mon engagement reste ferme, et je suis maintenant totalement disponible pour faire en sorte que le COC continue à s'appuyer sur les progrès récemment accomplis lors de la réunion annuelle de cette année.

En vous remerciant pour votre attention sur ces questions importantes, je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

Derek Campbell
*Président du Comité d'application*

cc : M. R. Delgado, Président de la Commission